Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260407-D2026_23-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 07/04/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 7 Avril à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RICHARD Bruno, Maire, en session ordinaire, convoqués le 31/03/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. RICHARD Bruno, Maire, Mmes : BOSC Sophie, FROGERAIS Lydie, JAMAUX Johanna, MOREL Nathalie, TIRARD Romy, M : CHAMPALAUNE Dominique, DENIAUD Bruno, DENIER Emmanuel, LEFEUVRE Aurélien, VASNIER Pascal

Excusés :

Procurations :

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/23 – Désignation des représentants du CCAS d'Aubigné

Le Conseil Municipal,

Vu les articles R123-7 et suivant du code de l'action social et des familles,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de nommer ses représentants au conseil d'administration du CCAS ;
Considérant qu'outre le maire, président de droit, le conseil d'administration est composé de quatre membres élus et de quatre membres représentants des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et des personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Décide de nommer membre du conseil d'administration du CCAS :

- Aurélien LEFEUVRE
- Bruno DENIAUD
- Nathalie MOREL
- Lydie FROGERAIS

Les associations sont sollicitées pour la désignation de leurs représentants au CCAS. Un arrêté du Maire sera pris pour désigner les membres du conseil d'administration du CCAS d'Aubigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE** :

- **DESIGNE** les élus référents d'Aubigné ci-dessus cités pour représenter le CCAS d'Aubigné.

Le Maire
Bruno RICHARD

MAIRIE D'AUBIGNÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno